

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 3 juillet 2025DCM N° 25-07-03-14**Objet : Saison sportive 2024/2025 : accompagnement des clubs par la Ville.**

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2024/2025 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné la demande présentée par le Metz Grange-aux-Bois Tennis de Table, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Vie Associative, d'attribuer une subvention de 1 500 € comme indiqué dans la motion.

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 17 000 € pour soutenir des évènements tels que pour l'organisation de la Fête du Sport 2025, des 6 heures de Voile de la Ville de Metz, de l'édition 2025 de la Marche Metz Illuminée, la 10ème édition du Gala de Boxe Thaï "King of the Ring au Complexe Sportif Saint Symphorien ou encore le Cyclocross de Bellecroix et le Grand Prix de la Mirabelle de Cyclisme 2025. Le détail de toutes ces propositions figure également dans la motion.

Enfin, pour soutenir les associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2024/2025, il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 205 000 € :

- 5 000 € à Metz Triathlon pour la participation de ses équipes à la Coupe d'Europe 2025.
- 150 000 € à la SAS Metz Handball pour la participation au FINAL FOUR 2025 ainsi que son titre de Champion de France et sa victoire en Coupe de France.
- 50 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la finale de la Ligue des Champions et son titre de Championne de France. Ces performances portent le palmarès des Messines à 6 titres de Championnes de France (2015, 2016, 2017, 2022, 2023 et 2025), un titre de Championnes d'Europe - Coupe ETTU en 2018, plusieurs fois ¼ de finaliste, une 1/2 finale de Ligue des Champions en 2021 et deux finales en 2023 et 2025.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales, pris notamment en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU le Code des sports, pris en ses articles L 113-2, R 113-1, L121-4 et suivants et R 121-4-1 et suivants,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 223 500 € :

1) Subvention de fonctionnement :

Metz Grange-aux-Bois Tennis de Table	1 500 €
--------------------------------------	---------

2) Financement de l'évènementiel sportif :

Comité Départemental Olympique et Sportif (Organisation de la Fête du Sport - 13 et 14 septembre 2025)	5 000 €
---	---------

Cercle de Yachting à Voile de Moselle (62 ^{ème} édition des 6 heures de Voile de la Ville de Metz - 28 septembre 2025)	500 €
--	-------

Fight Club de Metz Borny (10 ^{ème} édition du Gala de Boxe Thaï "King of the Ring au Complexe Sportif Saint Symphorien - 22 novembre 2025)	8 000 €
---	---------

Association Familiale de Metz Borny (Marche Metz Illuminée - 07 décembre 2025)	1 000 €
---	---------

Vélo Club de Metz Métropole (Cyclocross de Bellecroix - 09 novembre 2025 - 1 000 €) (Grand Prix de la Mirabelle – 31 août 2025 - 1 500 €)	2 500 €
---	---------

3) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international :

Metz Triathlon 5 000 €

SAS Metz Handball 150 000 €

Metz Tennis de Table 50 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Evènementiel et développement sportif
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante, Réunion de travail
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

AVENANT 1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION METZ TRIATHLON 25C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 19 novembre 2020 et arrêté de délégation en date du 03 juillet 2025, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée METZ TRIATHLON, représentée par son Président, Monsieur Tristan MASSION agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Association METZ TRIATHLON joue un rôle prépondérant dans les différents championnats régionaux et nationaux, notamment avec quatre équipes élites de très haut niveau qui évoluent toutes en D1 : Duathlon Femme, Duathlon Homme, Triathlon Femme et Triathlon Homme.

Depuis plusieurs années, les équipes de METZ TRIATHLON remportent des titres majeurs (en Duathlon Homme - champion de France 2017, 2018, 2019 et vice-champion de France 2020, en Triathlon Femme - vice-championne de France 2018, 2019 et 2020).

Depuis 2019 Metz Triathlon participe au Championnat d'Europe des clubs en élite et junior.

L'école de triathlon a été labellisée 3 *** et se classe 1er au national des clubs jeunes.

L'Association développe également des efforts considérables en matière de formation, par ses actions auprès des jeunes avec l'obtention du label national de club formateur et l'intégration du Club au Parcours de l'Excellence Sportive mis en place par la Fédération depuis septembre 2013. METZ TRIATHLON est également le meilleur club de triathlon français en championnat de France jeunes.

A titre, ce club a toujours bénéficié du soutien tant financier (versement de subventions) que matériel (par la mise à disposition d'équipements sportifs notamment) de la Ville de Metz.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec l'Association portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour la saison 2024/2025, conformément aux délibérations du 27 mars et 03 juillet 2025 la subvention globale allouée à l'Association s'élève à 42 000 € répartis comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 37 000 € accordée par délibération du 27 mars 2025,
- Une subvention de fonctionnement complémentaire de **5 000 €** allouée par délibération du 03 juillet 2025, pour soutenir la participation de ses équipes à la Coupe d'Europe 2025.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ

Le Président
de l'Association Metz Triathlon

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Tristan MASSION

Guy REISS

AVENANT 2

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE METZ HANDBALL N° 25 C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par arrêté de délégation N°2020-SJ-237 du 27 novembre 2020 et par délibération en date du 03 juillet 2025, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) La Société par Actions Simplifiée Metz Handball, représentée par son Président, Monsieur Thierry WEIZMAN, agissant pour le compte de la Société par Actions Simplifiée, ci-après désignée par les termes la SAS Metz Handball,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Fondé en 1965, le club de Metz Handball est principalement connu pour sa section féminine qui domine le handball féminin français depuis les années 1990, avec notamment désormais 27 titres de champion de France de 1ère division. L'équipe alimente depuis plusieurs années une grande partie de l'équipe de France féminine de handball, avec des joueuses majeures.

A ce titre, la SAS bénéficie du soutien financier (versement de subventions et achat de prestations) de la Ville de Metz. De plus, la Ville de Metz a fait part de sa volonté de poursuivre sur son territoire sa politique d'aide au handball en général.

Par ailleurs, la SAS Metz Handball mobilisera les joueuses professionnelles et le staff technique dans le cadre des animations sportives qu'elle mettra en place dans les quartiers prioritaires, l'objectif étant d'attirer un maximum de jeunes vers la pratique du Handball et si possible vers la pratique en compétition.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec la SAS portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour la saison 2024/2025, conformément aux délibérations du 27 mars et 03 juillet 2025 la subvention globale allouée à la SAS s'élève à 580 000 € répartis comme suit :

-Une subvention de fonctionnement de 430 000 € accordée par délibération du 27 mars 2025,

-Une subvention de fonctionnement complémentaire de **150 000 €** allouée par délibération du 03 juillet 2025 pour la participation au FINAL FOUR 2025 ainsi que son titre de Champion de France et sa victoire en Coupe de France.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz le,

Le Président
de la SAS Metz Handball

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Thierry WEIZMAN

Guy REISS

AVENANT 1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION METZ TENNIS DE TABLE N° 25 C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par arrêté de délégation N°2020-SJ-237 du 27 novembre 2020 et par délibération en date du 03 juillet 2025, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée Metz Tennis de Table, représentée par sa Présidente, Madame Anne-Laure CANDUSSO, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Numéro 1 en Lorraine, Metz Tennis de Table évolue également au plus haut niveau son équipe féminine en PROA et ses équipes réserves en National. Le club détient depuis 1992 le label national des clubs. Il comporte une pléiade de joueurs de très haut niveau qui remportent chaque saison, des nombreux titres départementaux, régionaux, nationaux et internationaux. Depuis 10 ans, le club détient le label fédéral 4*****, il est actuellement le club moteur au niveau du développement du tennis de table au niveau national avec la particularité d'avoir un CFP (Centre de Formation et de Perfectionnement) qui se doit d'être le prolongement du Pôle Espoirs du Grand Est en permettant aux meilleurs éléments du club, du département et de la région, de poursuivre leur projet scolaire, universitaire ou professionnel et leur projet sportif (26 athlètes dont 5 en préparation olympique), etc. Les performances de l'équipe PRO A Dames portent le palmarès des Messines à 6 titres de Championnes de France (2015, 2016, 2017, 2022, 2023 et 2025), un titre de Championnes d'Europe - Coupe ETTU en 2018, plusieurs fois 1/4 de finaliste, une 1/2 finale de Ligue des Champions en 2021 et deux finales en 2023 et 2025.

Le club développe également des efforts considérables en matière de formation, par ses actions auprès des jeunes, mais également sur le travail social grâce notamment à des actions en direction des quartiers messins, etc.

Par ailleurs, il joue un rôle important grâce à son implication dans l'animation sportive à Metz et à ce titre, ce club bénéficiera du soutien tant financier (versement de subventions) que matériel (par la mise à disposition d'équipements sportifs notamment) de la Ville de Metz.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec l'Association portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour la saison 2024/2025, conformément aux délibérations du 27 mars et 03 juillet 2025 la subvention globale allouée à l'Association s'élève à 158 930 € répartis comme suit :

-Une subvention de fonctionnement de 108 930 € accordée par délibération du 27 mars 2025,

-Une subvention de fonctionnement complémentaire de **50 000 €** allouée par délibération du 03 juillet 2025 pour soutenir la participation de l'équipe PRO A Dames à la finale de la Ligue des Champions et son titre de Championne de France.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz le,

La Présidente
de Metz Tennis de Table

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Anne-Laure CANDUSSO

Guy REISS